

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 221-2019, intitulé « Règlement décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », lors de la séance du 8 janvier 2019, tenue à l'édifice municipal;

QU'en date du 22 juillet 2021, la directrice de la Société d'habitation du Québec a approuvé le règlement numéro 221-2019;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 14 novembre 2023.

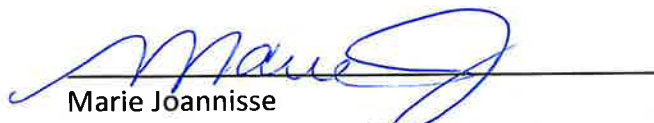


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 221-2019 conformément à la loi ce 14 novembre 2023.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière